

Le 31 mai 2024

Décision de la Présidente n° : 46-2024

### Objet:

Attribution des marchés de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement – Avenue Devienne Ouest à Chaponost – relancé suite à infructueux – 2 lots

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

# La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'appel public à concurrence envoyé en publication le 16 avril 2024 au Moniteur et sur le site internet de la CCVG ;
- Ont été réceptionnées 5 offres à la date limite de remise des offres fixée au 17 mai 2024 à 12 heures pour cette consultation, aucune hors délais et une lettre d'excuses de l'entreprise ALBERTAZZI ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation pour cette consultation ;

## **DECIDE**

### **Article 1: TITULAIRE**

D'attribuer les marchés comme suit :

**LOT 1 – Création de réseaux : Entreprise CHOLTON SAS -** 197, ancien Canal de la Madeleine Le Chambon – BP 81– 69440 CHABANIERE.

LOT 2 - Gainage d'un réseau EU existant : Entreprise SEREHA - 2, Chemin du Génie - 69200 VENISSIEUX

D'autoriser la Présidente à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

# **Communauté de Communes de la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72 contact@cc-valleedugaron.fr

#### Article 2: DUREE

La durée prévisionnelle fixée par le marché est :

**POUR LE LOT 1 :** 21 semaines hors période de préparation de 5 semaines.

**POUR LE LOT 2 :** 2 semaines hors période de préparation de 5 semaines.

Un ordre de service établi par le maître d'oeuvre donnera date certaine au commencement des travaux pour chacun des lots.

#### Article 3: PRIX

Le montant estimatif des marchés à prix unitaires basé sur le Détail Quantitatif Estimatif du lot considéré est de :

### POUR LE LOT 1 - Création de réseaux :

Montant € HT : 435 321,00 € TVA 20 % 87 064,20 € Montant € TTC : 522 385,20 €

### POUR LE LOT 2 - Gainage d'un réseau EU existant :

Montant € HT : 39 270,00 € TVA 20 % 7 845,00 € Montant € TTC : 47 124,00 €

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCVG, Madame Françoise GAUQUELIN